



Signataire : Thierry Oppikofer

Date de dépôt : 8 janvier 2024

Question écrite urgente

Panneaux indicateurs inutiles : à quel prix et pour quel avenir ?

Voilà près de deux ans, plus de trente panneaux électroniques d'information en matière de circulation ont été installés en divers points du territoire cantonal. Le 3 mars 2022, un article de la « Tribune » saluait avec enthousiasme cette arrivée d'une « technologie qui n'existe nulle part ailleurs ». Le 6 juillet 2022, le prestige du contrôle de la mobilité genevois s'étendait au Grand Genève et au-delà, avec un hommage du « Dauphiné libéré », relevant la pertinence de ce dispositif et signalant un imminent partenariat avec la société TomTom, ainsi que l'intervention de « caméras 360 ». L'objectif annoncé était d'aider par des conseils utiles en temps réel les usagers de la route, très en amont, à éviter les encombrements et zones de travaux qui égaient notre canton.

L'engouement pour cet Etat-GPS, à défaut d'être providence, est cependant vite retombé. Le 2 novembre 2022, la « Tribune » parle de panneaux « installés avec plusieurs années de retard » et qui « n'indiquent toujours rien ». A certains emplacements, par exemple sur la route du Pas-de-l'Echelle à Veyrier, on constate que le panneau surdimensionné (2,5 mètres de largeur) a été placé sur une petite route, à la sortie d'une zone d'habitation, masquant la visibilité des automobilistes qui en proviennent sur la piste cyclable très fréquentée. L'armoire électrique assortie gâche en outre la vue sur le vallon de Sierne. Bien entendu, le panneau n'a comme les autres affiché un message que deux ou trois fois en 22 mois, message imprécis au demeurant.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

1. *Quel a été le coût exact de l'opération « panneaux de mobilité » à ce jour, en tenant compte de tous les éléments, y compris le coût d'installation et la consommation électrique au moment où la sobriété énergétique est de mise ?*
2. *Comment ont été déterminés les emplacements et la dimension de ces panneaux ?*
3. *Un bilan a-t-il été tiré à ce jour de cette expérience et les raisons de son échec patent ont-elles été établies ?*
4. *Que compte faire le Conseil d'Etat pour corriger les défauts constatés, réparer les erreurs d'emplacement et de dimension et – si c'est possible – trouver une utilité à cette infrastructure financée par les deniers publics ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente question écrite.